

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DAC 589** Convention de partenariat avec la société Radio France portant sur l'organisation d'un événement situé cour d'Albret (4e).

**M. François DAGNAUD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention de partenariat avec Radio France portant sur l'organisation d'un événement situé cour d'Albret (4e) ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention avec Radio France jointe au présent projet.